



Résumé 1

Réagir au développement de la crise économique et financière 3

Pour une relance économique favorable au travail décent 3

Les marchés financiers mondiaux doivent être régis par des règles mondiales favorisant l'intégrité 5

Réglementer les marchés financiers : la dimension emploi 5

Réglementer les fonds souverains 6

Les centres financiers offshore 7

Placer la répartition équitable au cœur de l'action gouvernementale 8

Évaluer l'incidence de la politique au moyen de nouveaux « audits d'équité » 8

Garantir des systèmes de sécurité sociale de grande qualité 8

Mobiliser le soutien de l'opinion en faveur de l'économie politique de la réforme 9

Renforcer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales 10

Le Processus de Heiligendam 11

La lutte contre le changement climatique 11

Les emplois verts pour contribuer à résoudre le problème du changement climatique 11

Encourager les dialogues nationaux et les corrélations avec les négociations commerciales et le développement 13

Faire face aux priorités du monde en développement 13

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement 13

Réagir à la crise humanitaire due à la hausse des prix des denrées alimentaires 14

Réaliser un véritable Cycle du développement à l'OMC 14

Le processus d'élargissement de l'OCDE doit respecter les droits humains fondamentaux des salariés 15

OUVERTURE, RÉFORME ET ÉCONOMIE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

DÉCLARATION SYNDICALE À LA RÉUNION DU CONSEIL DE L'OCDE AU NIVEAU DES MINISTRES

4-5 JUIN 2008

Résumé

1 Les ministres de l'OCDE se réunissent alors que les conséquences, sur l'économie mondiale, de la crise financière déclenchée par celle du marché américain du crédit et des prêts hypothécaires, ne se sont pas encore fait pleinement sentir. Il n'est que trop manifeste que les Etats-Unis sont confrontés à la crise financière la plus grave depuis les années 1930, crise qui entraîne maintenant leur économie dans la récession et ralentit la croissance dans l'ensemble du monde. Cette situation est exacerbée par la hausse sans précédent des prix des combustibles et des matières premières et la crise alimentaire qu'elle génère dans les pays en développement.

2 Face à ces crises interdépendantes l'OCDE doit faciliter une réaction efficace de la part des institutions de la gouvernance mondiale. Les syndicats ont demandé aux ministres des Finances et aux dirigeants des banques centrales de prendre des mesures d'envergure mondiale allant au-delà de celles qui ont été prises jusqu'à maintenant. Les syndicats appellent les gouvernements à réagir de manière concertée à la crise, par l'assouplissement monétaire et la relance budgétaire, appel qui a été repris par le FMI. Les ministres de l'Économie et des Finances ainsi que les dirigeants des banques centrales doivent mettre fin à la contagion et assurer que les mesures qui seront prises auront une attention particulière pour la qualité et la création des emplois tout en s'attaquant au problème du manque de transparence et d'efficacité de la réglementation des marchés mondiaux de capitaux.

3 Aux États-Unis et dans d'autres économies de la zone OCDE, cette récession économique s'amorce alors que les salaires médians restent inférieurs à leur niveau d'avant la récession. La stagnation des salaires et l'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages salariés est à la fois une conséquence de politiques néfastes et une cause essentielle de la chute de l'épargne des ménages et de la situation de surendettement qui a déclenché la crise du crédit hypothécaire. La déréglementation financière a permis aux créanciers de faire la promotion de prêts gagés sur la valeur acquise des logements en remplacement du revenu. La croissance mondiale se caractérise désormais par la baisse durable de la part des salaires dans le revenu national et le creusement des disparités salariales. La succession de bulles financières sur les marchés

d'actifs stimulées par un endettement excessif et des réglementations laxistes s'est substituée au modèle de croissance durable fondé sur le partage des gains.

4 La baisse des parts salariales et l'accroissement des inégalités ne se limitent pas aux pays de l'OCDE. Bien que les prévisions pour les pays en développement et les économies émergentes soient meilleures que celles relatives aux pays de l'OCDE, l'aggravation de la situation économique viendra augmenter la pénurie d'emplois décents déjà constatée par l'OIT. De plus, l'explosion du prix des denrées alimentaires au cours de l'année passée – des hausses de l'ordre de 57% selon les Nations Unies – accroît l'urgence qu'il y a à traiter la question du développement des pays du Sud dans les réunions internationales. On en perçoit le coût humain avec l'augmentation de la faim dans le monde qui a maintenant dégénéré en émeutes alimentaires aux Antilles et en Afrique. Nous incitons les gouvernements des pays de l'OCDE à se mettre d'accord tant pour réagir d'urgence en prenant notamment des mesures pour empêcher les spéculations sur les marchés alimentaires et étendre l'aide d'urgence aux plus pauvres, que pour prendre des mesures à moyen terme destinées à développer la production alimentaire durable et à reconstituer des stocks régulateurs. Il est capital que le Programme de Doha pour le développement tienne vraiment ses engagements en matière de développement économique et social. En outre, les gouvernements doivent utiliser les Sommets pour déterminer ce qui doit être fait de sorte que les engagements pris pour augmenter l'aide au développement et atteindre les Objectifs de développement pour le Millénaire, soient tenus.

5 Comment transformer la lutte contre le changement climatique en opportunités de relance de l'emploi et de développement durable : ce défi doit être au centre des débats que l'OCDE mène sur l'économie du changement climatique. La création d'emplois écologiques ou « emplois verts » peut être l'une des solutions aux problèmes économiques posés par le changement climatique et à la nécessité d'avancer sur le terrain de la lutte contre ce phénomène. L'OCDE doit favoriser la mise en place de mécanismes de consultation et d'action conjointe avec les partenaires sociaux en ce qui concerne les stratégies nationales relatives au changement climatique. Ceux-ci doivent assurer également le transfert des ressources et des technologies non polluantes vers les pays en développement.

6 L'OCDE, quant à elle, est à un tournant décisif. Elle doit démontrer sa pertinence aux sociétés qui sont confrontées aux enjeux de la mondialisation. Elle doit se placer au centre de la gouvernance mondiale exercée par les institutions multilatérales pour gérer la mondialisation. Les décisions prises en 2007 d'augmenter le nombre de ses membres et d'intensifier le dialogue avec les principaux pays émergents posent également des questions concernant la mission future de l'Organisation et son efficacité. L'Organisation développe de nombreux partenariats avec d'autres organisations intergouvernementales internationales. Le moment est venu de réactualiser le Protocole d'accord avec l'Organisation internationale du travail concernant des travaux conjoints sur les droits des travailleurs, le travail décent, les migrations, la suppression des discriminations, le développement des emplois « verts », la responsabilité des entreprises ainsi que le respect des droits fondamentaux du travail dans les pays adhérents.

7 En résumé, nous demandons aux Ministres de mettre à profit leurs discussions en vue de :

- prendre des mesures gouvernementales coordonnées afin de réduire au minimum le risque d'augmentation du chômage et de soutenir le travail décent (§8-17) ;
- veiller à ce que les marchés financiers et notamment les fonds d'investissement et les fonds souverains soient réglementés de manière efficace ; à ce que les régimes fiscaux servent à redistribuer les coûts et les bénéfices de la mondialisation et à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le blanchiment d'argent et la criminalité fiscale (§18-25) ;
- prendre des mesures permettant de remédier à l'accroissement des inéga-

lités et favorisant en particulier la réalisation d'audits d'équité dans tous les domaines d'action des pouvoirs publics (§26-30) ;

- fonder les réformes politiques et institutionnelles sur une démarche factuelle dans l'évaluation des politiques et sur la consultation et la négociation pleines et entières avec les partenaires sociaux de manière à assurer une « appropriation partagée » des processus de réforme (§31-33) ;
- poursuivre dans le prolongement des réunions du G8 en 2007 les travaux pour une dimension sociale de la mondialisation et pour que soit définie une approche plus efficace de la responsabilité des entreprises et de leur responsabilité sociale, notamment dans le cadre du « Processus de Heiligendamm » (§34-37) ;
- assurer une cohérence au niveau mondial dans la définition et la gestion des problèmes d'atténuation du changement climatique et dans la mise en place d'un programme d'action pour une transition juste favorisant les emplois écologiques ou « emplois verts » (§38-44) ;
- prendre des mesures d'urgence pour que les pays de l'OCDE respectent leurs engagements en matière d'aide au développement en raison de la recrudescence de la faim et de la pauvreté déclenchée par l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de l'énergie (§45-49) ;
- permettre à l'élargissement de l'OCDE d'accroître, et non affaiblir, l'efficacité de l'Organisation. Il faut pour ce faire un suivi sur le respect des « valeurs fondamentales d'une démocratie pluraliste », le respect « des droits de l'homme et une économie de marché compétitive » (§50-55).

“ Pour les syndicats, la situation actuelle révèle une divergence de plus en plus grande entre, des marchés financiers non réglementés et ingérables d'une part et les besoins de financement de l'économie réelle pour offrir des emplois décents, d'autre part.

Réagir au développement de la crise économique et financière

Pour une relance économique favorable au travail décent

8 Les économies de la zone OCDE sont confrontées à un grave ralentissement économique et à un risque de récession ce qui amplifie les incertitudes quant à la situation de l'économie mondiale en 2008, d'ores et déjà touchée par une explosion des prix des combustibles et des denrées alimentaires. Au cours des 12 derniers mois, les projections de croissance économique sont passées de l'optimisme à l'inquiétude. Ce qui a commencé par une crise financière sur le marché hypothécaire de l'immobilier aux États-Unis, début 2007, s'est transformé en un resserrement du crédit dans l'ensemble de la zone OCDE pendant l'été et un ralentissement à la fin de l'année. Les États-Unis et l'ensemble de la zone OCDE sont très sérieusement exposés au risque de récession mais les répercussions sur le monde en développement ne doivent pas être sous-estimées alors que les effets de la hausse des prix des combustibles, des denrées alimentaires et des matières premières se font sentir. Il est déjà évident que la croissance et l'emploi en subiront les conséquences. Pour les syndicats, la situation actuelle révèle une divergence de plus en plus grande entre, des marchés financiers non réglementés et ingérables d'une part et les besoins de financement de l'économie réelle pour offrir des emplois décents, d'autre part.

9 Dès le printemps 2008, les conséquences de la crise américaine hypothécaire des « sub-primes » étaient doubles. Au niveau national, elles avaient déjà provoqué l'expulsion de plus de 2 millions de ménages salariés américains de leur habitation, sans compter 10 autres millions qui ont un patrimoine immobilier négatif puisque la dette hypothécaire est supérieure à la valeur de leur bien immobilier. Cette destruction de la richesse des ménages a ébranlé la confiance des consommateurs et des entreprises ; le chômage augmente et au moment de la rédaction du présent document, la récession qui menace l'économie des États-Unis n'attend que la publication de chiffres actualisés. Au niveau international, la crise hypothécaire des « sub-primes » a provoqué un effondrement des marchés des dérivés de crédit qui s'étaient développés au cours de la dernière décennie, en l'absence d'un contrôle réglementaire des pouvoirs publics. Les restrictions en matière de prêts aux ménages

et aux entreprises se renforcent dans l'ensemble de la zone OCDE. Ceci s'est traduit immédiatement par un effondrement sans précédent de la confiance du public dans les marchés financiers.

10 La persistance de déséquilibres structurels de la balance des opérations courantes et des taux de change au sein de la zone OCDE (particulièrement entre les États-Unis et la zone euro) et les déséquilibres avec les économies émergentes risquent d'aggraver la crise. L'accumulation d'avoirs en dollars par les économies émergentes – et l'accroissement des investissements par les fonds souverains (SWF) – ont permis aux banques et aux institutions financières qui avaient été sérieusement touchées, de restructurer leur capital. Cependant, des ajustements désordonnés menacent de se produire – un renversement brutal des flux de capitaux au détriment de la zone dollar face à l'incertitude permanente qui prévaut aux États-Unis.

11 Les risques négatifs sont exacerbés par l'accroissement des pressions inflationnistes provoquées par les prix de l'énergie et des matières premières. Le pétrole brut a maintenant dépassé les 120\$ US le baril. Alors que la demande dans la zone OCDE s'est stabilisée à environ 4 millions de barils par jour depuis 2003, la demande des pays hors zone OCDE a doublé pendant cette période, pour atteindre 11 millions de barils par jour en 2007. Pour les pays membres de l'OCDE, une augmentation de 10\$ US par baril du prix du pétrole équivaut à une diminution de 0,2% de la demande intérieure de la zone OCDE en 2008. Les hausses des prix des denrées alimentaires affectent les revenus des salariés dans les pays industrialisés mais dans les pays en développement, les répercussions sur la population sont catastrophiques.

12 Au niveau monétaire, les réactions concomitantes des banques centrales à la fin de 2007 se sont avérées insuffisantes. Il faudra bien plus que des injections de liquidités ou des réductions des taux d'intérêt par les dirigeants des banques centrales pour rétablir la confiance dans les banques et reconstruire un système de marchés financiers crédible et respecté. Les gouvernements des pays de l'OCDE doivent envisager quel serait le coût de l'inaction face au développement de sociétés financières non réglementées – placements hors bilan des banques, fonds spéculatifs (*hedge funds*), fonds de capital-investissement (*private equity*) – et des marchés de produits financiers également non réglementés – obligations structurées adossées à des emprunts (CDO).

13 Les excédents des économies émergentes doivent être redirigés au plan national vers des investissements productifs à long terme, vers l'éducation, la sécurité sociale, la santé, le secteur privé formel et le développement rural. La relance par voie budgétaire doit cibler l'augmentation de la demande globale d'une ampleur suffisante pour relancer l'économie réelle : emploi, progression des salaires et du revenu disponible des ménages.

14 Les ministres des Finances des pays de l'OCDE doivent travailler à une stratégie coordonnée de politiques de relance diversifiées de la demande qui soutiennent notamment les salaires médians et les bas salaires. La récession est le moment opportun pour proposer des programmes d'infrastructure ciblés et des mesures destinées à réduire les inégalités et à améliorer l'environnement comme nous le demandons plus loin dans la présente déclaration.

15 Les États-Unis ont besoin d'un plan de relance massif par l'augmentation des revenus des salariés à bas revenu et à revenu moyen, le renforcement des dispositifs de protection sociale et notamment des indemnités de chômage et des dépenses d'infrastructure ambitieuses du gouvernement fédéral dans les domaines de l'éducation et des transports. Nous sommes en droit de douter de l'efficacité des réductions d'impôts accordées aux plus riches et aux entreprises – suite aux mesures fiscales d'un montant de 150 milliards de \$ US prises par le Président américain Bush.

16 Au Japon, les mesures en faveur d'une lente reprise, après la persistance du fardeau déflationniste, ont besoin d'être rééquilibrées en faveur de la demande intérieure car la croissance actuelle repose presque exclusivement sur les exportations. Au moment de la rédaction du présent document, la production industrielle du Japon

enregistrait une baisse de plus de 3 pour cent en chiffre annuel. Il est maintenant capital d'augmenter les salaires réels pour accroître la demande en s'appuyant pour ce faire sur une politique budgétaire favorable à la consommation des ménages.

17 Dans l'UE, il faut améliorer la coordination de différentes initiatives de politique budgétaire en cours dans des États membres. Les États membres tirent actuellement dans différentes directions ce qui a pour effet malencontreux et non souhaité de neutraliser les politiques des uns et des autres. La question de la réduction des taux d'intérêt doit être remise à l'ordre du jour maintenant que le taux de change entre le dollar et l'euro a atteint des niveaux insupportables.

Les marchés financiers mondiaux doivent être régis par des règles mondiales favorisant l'intégrité

Réglementer les marchés financiers : la dimension emploi

18 Le tourbillon financier – qui a maintenant déclenché une crise de l'emploi – a son origine dans la déréglementation irresponsable des marchés financiers, favorisant un endettement excessif des sociétés financières, l'apparition de bulles spéculatives et une innovation financière portée sur le transfert de dettes douteuses sous l'apparence de « produits structurés ». Ce système opaque a fonctionné tant que les taux d'intérêt et les défauts de remboursement des emprunteurs étaient bas. Il s'est effondré au premier fléchissement du marché américain de l'immobilier à la fin de 2006. Le véritable risque de crédit des actifs sous-jacents des ménages et des entreprises – qui est essentiel au bon fonctionnement de l'économie réelle – n'était pas une source de préoccupation pour les promoteurs des produits financiers structurés de sorte qu'il était impossible pour les investisseurs – y compris les fonds de pension des salariés – de comprendre ce qu'ils achetaient et de savoir à quoi ils s'exposaient. Par voie de conséquence, l'incertitude concernant la localisation des risques de crédit et de pertes a provoqué la défaillance des banques et un effondrement de la confiance. Le marché du crédit interbancaire a cessé de fonctionner alors que les banques implantées dans la zone OCDE ont enregistré une baisse de 570 milliards de \$ US en valeur boursière en 2007 puis encore 337 milliards de \$ US au cours du premier trimestre de 2008. Bien qu'ils aient été protégés pour un temps grâce à leur opacité, les fonds spéculatifs ont aussi connu une série de défaillances. Selon l'OCDE, la révision attendue à la baisse de la notation des principaux rehausseurs de crédit pourrait déclencher un déclassement généralisé des 2400 milliards de \$ US estimés en obligations de sociétés que ces groupes d'assurance garantissent. Le coût qui en résulterait pour le financement, par la dette, de l'économie réelle pourrait être sans précédent, en particulier pour les parties les plus exposées et notamment les entreprises sous LBO¹, déjà lourdement endettées, qui emploient des millions de salariés dans l'ensemble de l'OCDE.

19 Les gouvernements doivent agir de manière anticipée pour s'assurer qu'une réaction efficace en matière de réglementation empêchera une telle crise de se reproduire. L'ajustement monétaire effectué par les banques centrales au cours de l'année passée a été manifeste mais est largement insuffisant. Pour regagner la confiance de l'opinion publique, les gouvernements des pays de l'OCDE doivent donner l'assurance que la coopération internationale va s'accélérer afin de réformer et de rétablir aussi bien la réglementation que la surveillance des activités et des institutions de financement du crédit. Le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel doit appeler au renouveau de cette coopération internationale et veiller à ce que les secteurs financier et bancaire remplissent leur mission publique à savoir répondre aux besoins de financement de l'économie réelle. L'OCDE devrait quant à elle entreprendre un examen multidisciplinaire de la réglementation des marchés financiers.

20 Les gouvernements des pays de l'OCDE doivent aussi centrer leur attention sur les conséquences pour l'emploi, de la vague de rachats d'entreprises par des fonds

1 Leveraged Buy Out.

Les syndicats appellent à une fiscalité, une transparence et une gouvernance équitables des fonds d'investissements LBO.

d'investissement LBO et, de ce fait, sur les responsabilités patronales des sociétés d'investissement. Plus globalement, les gouvernements doivent s'engager à étudier de quelle manière ce modèle d'entreprise – qui est controversé – échappe à la législation actuelle qui protège les droits acquis des salariés. On estime que plus d'un million de salariés travaillent dans des entreprises sous LBO tant en France qu'au Royaume-Uni. Rien que pour les États-Unis, les estimations atteignent les 10 millions. Les syndicats appellent à une fiscalité, une transparence et une gouvernance équitables des fonds d'investissements LBO. Les droits des salariés à une rémunération et une retraite décentes, à la négociation collective, à la liberté syndicale ainsi qu'à l'information et à la consultation sont au nombre des problèmes de réglementation les plus importants posés par ces fonds d'investissement. Les décisions y sont rarement prises au niveau des sociétés de portefeuille et sont, de ce fait, en dehors du périmètre couvert par la législation du travail. Cette dernière devient en effet compliquée à mettre en œuvre dans les entreprises sous LBO. Aux États-Unis, l'AFL-CIO a demandé au Congrès d'obliger les fonds d'investissement à fonctionner selon les mêmes règles sociétales que celles qui s'appliquent aux sociétés cotées en bourse. En Europe, la CES a recensé plusieurs domaines où les directives de l'UE relatives à la consultation des salariés et aux « droits acquis » ne sont pas adaptées aux fonds d'investissement. Au Japon, à l'issue d'une enquête menée par le ministère de la Santé, du Travail et de la Protection sociale, en 2006, RENGO a demandé le renforcement de la législation sur la responsabilité patronale afin de prendre en compte le rôle des fonds d'investissements en position d'actionnaires de contrôle, comme cela est le cas par définition avec les fonds LBO. Il est essentiel aujourd'hui, dans l'ensemble des pays de l'OCDE, de réexaminer les aspects juridiques de la responsabilité patronale dans le but de protéger les droits acquis des salariés travaillant dans des entreprises sous LBO.

Réglementer les fonds souverains

21 La croissance rapide des fonds souverains (SWF) – qui est attribuable à la persistance et à l'augmentation de déséquilibres structurels entre la zone OCDE et les pays émergents – a modifié le paysage de la propriété du capital financier mondial. Tout comme les fonds spéculatifs (*hedge funds*) et les fonds de capital-investissement (*private equity*) occupent maintenant une place importante dans le secteur de la gestion d'actifs, en peu de temps, les fonds souverains se sont élevés dans la hiérarchie mondiale des propriétaires d'actifs et ont surpassé des positions détenues depuis longtemps par les fonds de pension implantés dans la zone OCDE. On est très peu informé sur les politiques d'investissement et de gouvernance de la plupart des fonds souverains. Ce qui est relayé dans les médias n'a rien d'une information exhaustive. Cependant, autant il nous faut accorder une plus grande attention à la gouvernance proprement dite des fonds souverains, autant il faut étudier la réglementation des intermédiaires financiers – y compris les fonds spéculatifs (*hedge funds*) et les fonds de capital-investissement (*private equity*) – qui acheminent leurs investissements dans l'économie réelle.

22 Les énormes richesses qui sont accumulées dans les fonds souverains doivent être prises en considération dans le cadre d'un dialogue politique plus large avec les principales économies émergentes, à la lumière des mises en garde du FMI sur les déséquilibres de la balance des opérations courantes. L'OCDE et le FMI possèdent les instruments et le savoir-faire nécessaires permettant d'élaborer des recommandations pour les fonds souverains, leurs économies d'accueil et les gouvernements bénéficiaires. Ce serait toutefois une erreur que de se polariser exclusivement sur les fonds souverains implantés dans les pays non membres de l'OCDE tout en laissant de côté les grandes ramifications des chaînes d'investissement. Les syndicats appellent les États membres de l'OCDE :

- à tenir compte du rôle des fonds souverains dans l'indispensable dialogue qu'il faut entamer avec les économies émergentes au sujet de la coordination des politiques financières et budgétaires afin de rééquilibrer la croissance entre les régions du monde ;
- à établir un lien entre les politiques d'investissement et les questions régle-

mentaires soulevées par les fonds souverains, et les problèmes posés par d'autres investisseurs peu réglementés, notamment les fonds spéculatifs (*hedge funds*) et les fonds d'investissement (*private equity*);

- à entamer le dialogue sur la question de la mise en œuvre conjointe des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, des Principes de l'OCDE sur le gouvernement d'entreprise des entreprises publiques ainsi que des lignes directrices de l'OCDE concernant la gouvernance et la gestion des actifs des fonds de pension.

Les centres financiers offshore

23 La criminalité financière prospère dans la culture du secret où les dispositions normales en matière de bonne gouvernance se trouvent fragilisées par un manque de transparence et une incapacité des centres financiers à coopérer efficacement avec les autorités judiciaires d'autres pays. Les marchés financiers mal réglementés non seulement offrent de nouvelles perspectives à la criminalité financière mais peuvent aussi menacer la stabilité du système financier international. Avec la diffusion des nouvelles technologies, qui réduit l'importance de la proximité géographique des principaux centres financiers, une nouvelle génération de Centres financiers offshore (CFO) est apparue. Malgré les efforts consentis par certains centres offshore pour renforcer leur dispositif juridique de lutte contre le blanchiment d'argent, un certain nombre de ces centres sont toujours caractérisés par des règles strictes en matière de secret bancaire, des sanctions répressives en cas de divulgation de renseignements sur la clientèle et une politique ou des comportements non-coopératifs avec les autorités judiciaires d'autres pays. Ces centres financiers offshore attirent des banques « boîte aux lettres », des sociétés financières anonymes et des fiducies pour la protection de patrimoines.

24 La criminalité financière prospère dans la culture du secret où les dispositions normales en matière de bonne gouvernance se trouvent fragilisées par un manque de transparence et une incapacité des centres financiers à coopérer efficacement avec les autorités judiciaires d'autres pays. Les marchés financiers mal réglementés non seulement offrent de nouvelles perspectives à la criminalité financière mais peuvent aussi menacer la stabilité du système financier international. Avec la diffusion des nouvelles technologies, qui réduit l'importance de la proximité géographique des principaux centres financiers, une nouvelle génération de Centres financiers offshore (CFO) est apparue. Elle se caractérise par des règles strictes en matière de secret bancaire, des sanctions répressives en cas de divulgation de renseignements sur la clientèle et une politique ou des comportements non-coopératifs avec les autorités judiciaires d'autres pays. Cette nouvelle génération de centres financiers offshore a réussi à attirer des banques « boîte aux lettres », des sociétés financières anonymes et des fiducies pour la protection de patrimoines.

25 Les gouvernements des pays de l'OCDE doivent réagir à ces menaces en mettant au point une législation destinée à détecter et décourager la criminalité financière et en renforçant leurs capacités en matière d'application des lois et de lutte contre la fraude fiscale. L'OCDE a montré la voie en élaborant de nouvelles normes internationales et depuis 1989, elle a pris des dispositions pour s'attaquer aux problèmes soulevés par les paradis fiscaux, dans le cadre d'une vaste initiative visant à lutter contre les pratiques fiscales dommageables. En 1992 a été créé le Groupe d'action financière (GAFI) pour lutter contre le blanchiment d'argent. L'établissement de normes n'est qu'une étape dans la lutte contre les actes illicites et la fraude fiscale. Surveiller leur application et les faire respecter par les centres financiers offshore sera le prochain défi à relever. Il y aura lieu de surveiller l'apparition de nouveaux centres offshore et de redoubler d'efforts pour que ceux qui atteignent les standards de qualité ne pâtissent pas d'un désavantage concurrentiel. Les pays de l'OCDE devront constituer l'élément moteur de ces initiatives destinées à améliorer l'intégrité des marchés financiers. Pour conserver leur crédibilité, ils devront poursuivre l'examen de leurs propres capacités à agir contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et pour l'application de la législation et la surveillance des marchés. Une telle démarche est exigeante en matière d'intégrité et de prévention des « passagers clandestins ».

“ Les énormes richesses qui sont accumulées dans les fonds souverains doivent être prises en considération dans le cadre d'un dialogue politique plus large avec les principales économies émergentes ”

Placer la répartition équitable au cœur de l'action gouvernementale

Évaluer l'incidence de la politique au moyen de nouveaux « audits d'équité »

26 Les répercussions de la mondialisation sur l'emploi, les marchés du travail et les salaires et celles des politiques intérieures de distribution inadéquates constituent les principales causes de l'accroissement des inégalités que nous constatons à la fois entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. Dans les pays de l'OCDE, le coefficient Gini qui mesure l'inégalité entre les revenus nets des ménages, a augmenté de 6% au cours des deux dernières décennies. L'accroissement des inégalités a été particulièrement fort au Royaume-Uni et aux États-Unis. Selon le PNUD², sur les 73 pays du monde entier pour lesquels on dispose de chiffres, 53 pays – comptant plus des quatre cinquièmes de la population mondiale – ont enregistré un accroissement de l'inégalité dans la répartition des revenus au cours des deux dernières décennies. Nous demandons à l'OCDE de veiller à ce que la répartition équitable des revenus et l'égalité des chances soient au cœur même de l'action gouvernementale. Dans un premier temps, les politiques économiques et sociales de toutes les administrations concernées des pays de l'OCDE et de l'OCDE elle-même devraient être évaluées du point de vue de leur incidence sur la répartition des revenus et l'équité sociale. Serait ainsi mise en place une forme « d'audits d'équité ». Il reste aussi à lutter de manière réellement efficace contre l'inégalité entre les sexes ; selon les chiffres³ dont nous disposons pour quelques 63 pays, les femmes gagnent en moyenne 16% de moins que leurs homologues masculins.

27 Dans de nombreux pays industrialisés, les travailleurs victimes de suppressions d'emplois connaissent souvent le chômage de longue durée puis un retour à l'emploi au prix d'une baisse de rémunération. Parallèlement, les entreprises disposent d'un pouvoir accru lors des négociations avec les syndicats en raison des pressions concurrentielles et fiscales et des menaces de délocalisation. Dans un certain nombre de pays, les politiques gouvernementales ont fait pencher l'équilibre des pouvoirs au détriment des salariés et en faveur des employeurs, moyennant ce que l'on prétend être des politiques de réforme « favorables » à l'emploi : déréglementation des marchés du travail, réduction des pensions de retraite, de l'assurance maladie et d'autres droits à la protection sociale, baisse des impôts pour les ménages aisés et pour les entreprises, effets secondaires des politiques de retour à l'emploi. Alors que ces réformes à sens unique apparaissent en bonne et due place dans le rapport de l'OCDE « Objectif Croissance »⁴, elles sont contredites par l'approche factuelle de la Stratégie pour l'Emploi⁵ de l'OCDE dans sa version révisée. La diminution du nombre de personnes qui profitent de la croissance économique et de la mondialisation ne représente pas simplement une menace pour la cohésion sociale ; en l'absence de réactions adaptées de la part des pouvoirs publics, elle accentuera aussi le scepticisme à l'égard du libre échange et viendra ainsi corroborer les propositions qui visent à restreindre les échanges et les investissements internationaux.

Garantir des systèmes de sécurité sociale de grande qualité

28 Les mesures visant à rétablir et développer l'efficacité de la sécurité sociale et à étendre la protection à tous les salariés sur le marché du travail ne sont pas seulement nécessaires au plan social, mais sont aussi essentielles au bon fonctionnement des marchés. La protection de l'emploi, et en particulier la notification préalable de licenciement, doit être perçue non comme une rigidité mais comme une possibilité de préparer les salariés dont les emplois vont être supprimés, à trouver un emploi

2 Rapport du PNUD sur le développement humain, 2007/2008 et 2005.

3 Confédération syndicale internationale : « The Global Pay Gap » 2008.

4 « Objectif Croissance » OCDE 2008.

5 « Perspectives de l'emploi de l'OCDE – Stimuler l'emploi et les revenus » 2006.

productif ailleurs. Pour combattre le chômage et l'insécurité des emplois, il faut une coordination efficace des politiques macroéconomiques et sociales assortie de systèmes de négociation collective fondés sur le dialogue social, avec la participation des pouvoirs publics, des syndicats et des employeurs. Cela nécessite aussi des politiques actives du marché du travail offrant une protection élémentaire conforme aux exigences du travail décent ainsi que des possibilités de monter dans l'échelle des salaires et des compétences.

²⁹ Outre une fiscalité progressive, des dépenses sociales ciblées et un élargissement du champ d'application des négociations collectives, la fixation, par la réglementation ou par la négociation collective entre les partenaires sociaux, de salaires minimums est essentielle pour garantir un plancher sur le marché du travail et prévenir toute aggravation des inégalités salariales. Des systèmes de protection sociale universelle de grande qualité pour tous sont indispensables pour apporter la sécurité aux salariés tout au long du processus de changement économique. En investissant dans des systèmes de protection sociale, les pays peuvent stimuler la productivité et encourager l'innovation.

³⁰ Il est capital pour les gouvernements des pays de l'OCDE d'investir dans les systèmes éducatifs et d'élever les niveaux de compétence. Il est dans l'intérêt de tous les gouvernements des pays de l'OCDE de tenir les engagements qu'ils ont pris par le passé d'investir dans la formation tout au long de la vie et de procéder à des investissements dans l'éducation, la formation professionnelle et l'amélioration des compétences. Avec le temps, ces investissements peuvent figurer au nombre des facteurs les plus importants permettant de remédier aux déséquilibres. Parmi les conséquences de ces déséquilibres, il faut citer les mouvements de populations. Dans une économie mondialisée, il faut s'attendre logiquement à des migrations et à une plus grande mobilité des personnes ; en revanche, les migrations clandestines, déséquilibrées ou celles qui relèvent de l'exploitation des personnes posent de réels problèmes éthiques pour les sociétés ; elles contribuent au chômage et menacent la cohésion sociale. Toute politique de migration doit être fondée sur les droits et doit comprendre des mesures concernant l'éducation, la formation et l'amélioration des compétences et ce, tant dans les pays d'origine que dans les pays d'accueil.

“ Les politiques économiques et sociales de toutes les administrations concernées des pays de l'OCDE et de l'OCDE elle-même devraient être évaluées du point de vue de leur incidence sur la répartition des revenus et l'équité sociale.

Mobiliser le soutien de l'opinion en faveur de l'économie politique de la réforme

³¹ L'OCDE a lancé un débat sur « l'économie politique de la réforme ». La méthode à suivre pour concevoir et mettre en œuvre avec succès des réformes économiques est de fait devenue une question stratégique en soi. Pourtant, les récentes discussions qui se sont déroulées à l'OCDE⁶ ont laissé de côté la question de savoir *ce qu'il* fallait réformer dans un contexte de déséquilibres macroéconomiques mondiaux et ont porté presque exclusivement sur la question de savoir comment *vendre le mieux possible* à l'opinion des réformes qui visent à accroître l'individualisation des risques du marché et à diminuer les mécanismes collectifs d'assurance et de solidarité. Le succès de la réforme passe par une analyse partagée – notamment en ce qui concerne les déséquilibres macroéconomiques actuels – et des priorités partagées en faveur de l'économie réelle et des ménages de salariés. Cette méthode exige un dialogue structuré avec les parties représentatives de l'économie réelle et notamment les syndicats. Les groupes de réflexion du type « think tank », les chargés de relations publiques et conseils en communication ne peuvent pas se substituer à la société civile et aux organismes représentatifs de l'économie réelle.

³² Pour être crédible, le travail de l'OCDE relatif à l'économie politique de la réforme doit combler l'écart entre l'assurance avec laquelle les arguments en faveur de la réforme structurelle, en particulier de la déréglementation du marché du travail, ont été avancés et la preuve que les institutions régulatrices sont les coupables. La méthode utilisée à l'occasion de la révision de la Stratégie de l'emploi de

6 Conférence OCDE-FMI sur la réforme structurelle en Europe, avril 2008.

l'OCDE, qui se fonde sur des éléments de fait, est une méthode plus prometteuse que les recommandations *a priori* de « Objectif croissance ». C'est ainsi que les modèles qui ont été appliqués pour justifier les politiques de réforme structurelle doivent être reconfigurés. Il est indispensable en particulier de :

- renforcer le rôle du contexte institutionnel et de la complémentarité entre politiques publiques dans l'exercice comparatif d'analyse de la performance des pays ;
- accorder autant d'attention aux questions économiques que sociales ;
- étudier l'expérience menée avec la nouvelle forme d'évaluation comparative et d'apprentissage politique mise en place par l'UE, la méthode ouverte de coordination ;
- apporter des preuves nouvelles et plus solides dans la formulation des recommandations avant de s'engager dans de nouveaux territoires ; et de
- suivre la recommandation du Conseil de l'OCDE au niveau des ministres telle qu'elle a été approuvée en 2007, à savoir « s'ouvrir à un plus large éventail de parties prenantes et d'associer les partenaires sociaux aux efforts de réforme. »

33 Ce travail ne devrait pas commettre les erreurs du passé qui consistaient à traiter les organisations syndicales comme des « détenteurs de rente » représentant les intérêts des seuls « salariés intégrés » sur le marché du travail. Les institutions du marché du travail comme les syndicats sont le résultat de processus et de décisions démocratiques qui sont la manifestation d'un contrat social et qui se préoccupent des défaillances du marché ainsi que de l'asymétrie et du déséquilibre du pouvoir de négociation entre les salariés pris individuellement et les employeurs. En outre, l'adhésion politique des citoyens à une gouvernance économique socialement équilibrée « peut effectivement accroître l'efficacité, en garantissant la flexibilité, la transparence et le consensus qui seraient absents si l'on gouvernait conformément à la stricte application d'une doctrine. »⁷

Renforcer les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales

34 En 2007, le Sommet du G8 de Heiligendamm et la Conférence des ministres du Travail du G8 à Dresde ont donné mandat à l'OCDE pour qu'elle développe ses travaux sur la responsabilité sociale des entreprises. Les ministres ont souligné qu'il « incombe essentiellement aux gouvernements de mettre en œuvre et d'améliorer les droits de l'homme et les normes du travail ». Ils ont parallèlement invité les entreprises à aller au-delà de cette tâche. Ils ont fait référence à la Déclaration multinationale de l'OIT, aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et au Pacte mondial des Nations Unies comme autant de cadres internationaux pour la RSE. Ils ont également attiré l'attention sur le rôle des Accords-cadres internationaux négociés entre les entreprises et les Fédérations syndicales internationales. Les ministres ont vivement encouragé les entreprises des pays du G8 et d'autres pays à respecter les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Ils ont également lancé un appel aux gouvernements des pays émergents et en développement pour qu'ils s'associent aux valeurs et aux normes contenues dans les Principes directeurs et ils se sont engagés à soutenir activement leur diffusion et à promouvoir une meilleure gouvernance par l'intermédiaire des Points de contact nationaux prévus dans les Principes directeurs de l'OCDE : des messages qui devraient faire l'objet d'un suivi de la part de l'OCDE.

7 Fitoussi, J. - P. 2003. The ECB monetary policy strategy and structural reforms. (La stratégie de la politique monétaire de la BCE et les réformes structurelles). Parlement européen, Comité des Affaires économiques et monétaires. Document d'information N°2, p. 2.

“ L’engagement des gouvernements des pays de l’OCDE vis-à-vis des Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales est sans valeur s’ils ne disposent pas de Points de contact nationaux (PCN) fonctionnant correctement avec la participation des syndicats et d’autres parties prenantes.

35 L’engagement des gouvernements des pays de l’OCDE vis-à-vis des Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales est sans valeur s’ils ne disposent pas de Points de contact nationaux (PCN) fonctionnant correctement avec la participation des syndicats et d’autres parties prenantes. Un certain nombre de PCN n’existent que sur le papier et n’ont aucune fonction véritable. Ces gouvernements doivent s’assurer que les violations alléguées des Principes directeurs font l’objet d’une enquête sérieuse de la part des PCN, conformément aux engagements pris. Un bilan des résultats de tous les PCN peut être utile pour signaler ce qu’il faut améliorer dans le but de renforcer l’efficacité du mécanisme de mise en œuvre des Principes directeurs de l’OCDE à l’intention des entreprises multinationales. Les gouvernements des pays de l’OCDE doivent veiller en particulier à ce que les entreprises qui reçoivent des fonds publics comme les crédits à l’exportation et les garanties d’investissement, respectent les Principes directeurs. La participation des pays émergents et en développement serait cruciale à la table ronde de haut niveau sur le comportement responsable des entreprises organisée conjointement en juin 2008 par l’OCDE et l’OIT. Un Protocole d’accord élargi entre l’OCDE et l’OIT portant sur cette question et sur d’autres domaines de travail contribuerait à assurer un suivi comme énoncé au paragraphe 55 ci-après.

36 Les gouvernements des pays de l’OCDE doivent également convaincre les pays impliqués dans le processus « d’engagement renforcé » (Chine, Inde, Brésil, Afrique du Sud et Indonésie) de l’importance d’adhérer aux Principes directeurs. Pour faire connaître les avantages des Principes directeurs, les gouvernements devraient consacrer davantage de ressources à leur diffusion en attachant une attention particulière aux pays en développement. Chaque année l’OCDE organise plusieurs « tables rondes régionales » en Asie, en Afrique, en Amérique latine sur des questions comme le gouvernement d’entreprise, la gouvernance publique, la réforme des pensions, l’investissement étranger. L’Organisation et ses États membres devraient déployer des efforts comparables pour promouvoir les Principes directeurs.

Le Processus de Heiligendamm

37 Sous une forme nouvelle de dialogue thématique de haut niveau, le G8 a décidé que le *Processus de Heiligendamm* offrira une tribune à un dialogue plus concret entre les principaux pays émergents et en développement et le G8, qui se traduira par des réunions régulières entre les ministres des 13 pays, titulaires de différents portefeuilles. L’accent est mis sur l’innovation, l’investissement et la responsabilité des entreprises, le développement et le rendement énergétique. Il a été demandé à l’OCDE d’offrir une plate-forme pour le nouveau processus de dialogue proposé, avec l’aide de l’AIE qui est l’organisation de référence dans le domaine du rendement énergétique. Toutes les questions ci-dessus préoccupent particulièrement les syndicats. Le Processus de Heiligendamm doit permettre effectivement aux syndicats de participer et de s’exprimer.

La lutte contre le changement climatique

Les emplois verts pour contribuer à résoudre le problème du changement climatique

38 Le coût total du changement climatique dans un scénario de statu quo équivaldrait à perdre chaque année au moins 5% de la production mondiale. Si l’on tient compte d’un ensemble plus important de risques et d’incidences, les effets nets des dommages pourraient alors dépasser les 20% de la production mondiale. A contrario, les coûts engendrés par la réduction des émissions de gaz à effet de serre pour en éviter ses pires effets, à savoir de 85% d’ici 2050, seraient eux limités à 1% de la production annuelle mondiale. Tous les gouvernements doivent prendre les mesures nécessaires pour réduire les émissions afin d’atteindre ces objectifs en se fondant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et en fonction du développement

économique et social de chaque pays. Certes, ces mesures de lutte contre le changement climatique entraîneront des modifications dans l'activité économique et dans l'emploi mais l'inaction aurait des conséquences catastrophiques pour l'humanité, pour l'économie mondiale et les perspectives d'emplois durables.

39 Cependant, les politiques de réduction des émissions agissent sur la répartition des revenus non seulement au niveau des pays mais aussi au niveau des ménages. D'une manière générale, les ménages à faible revenu dépensent une plus grande proportion de leur revenu sur des biens en rapport avec l'énergie. Ils risquent par conséquent davantage d'être touchés par des politiques d'augmentation des prix de l'énergie comme la fixation d'un prix sur les émissions de gaz à effet de serre ou la suppression de subventions sur les combustibles. Nous invitons les gouvernements à répondre aux préoccupations relatives à la répartition des revenus et à l'emploi au moyen d'instruments d'action axés sur ces problèmes sociaux. En outre, les autres instruments économiques concernant le climat, comme l'échange des crédits d'émission, doivent faire partie de vastes programmes d'action et être associés à des politiques sociales visant à répartir équitablement les coûts de protection contre le changement climatique.

40 Un cadre de politiques pour l'emploi durable et la transition équitable doit être mis en place pour les salariés touchés par le changement. Ce cadre doit comporter un programme d'action sur les « emplois verts » qui donne le droit aux salariés et à leurs représentants d'anticiper avec les entreprises le passage à un mode de production durable. L'OCDE devrait s'employer à susciter une synergie entre la création d'emplois et les mesures de lutte contre le changement climatique : alternatives à l'approvisionnement en énergie, transport, habitat à haut rendement énergétique, production agricole, gestion des filières alimentaires. Les recherches en cours de publication par le PNUE⁸ avec l'OIT et la participation des syndicats, montrent le potentiel de création d'emplois écologiques. Les investissements doivent soutenir la transition en matière d'emplois moyennant des politiques de transfert de technologies, la formation professionnelle, la formation des adultes et l'indemnisation. Ils doivent faire partie de l'ensemble des efforts déployés pour favoriser la diversification économique, renforcer les infrastructures vulnérables au climat notamment dans les domaines de l'eau et de la santé. Pour les pays en développement, ces investissements devront recevoir le soutien d'un financement international.

41 La promotion de l'emploi doit se faire en liaison avec une économie à moins forte intensité de carbone reposant, entre autres, sur des politiques d'économies d'énergie et de rendement énergétique prévoyant notamment des transports collectifs, la rénovation des habitations, le recours à des sources d'énergie durable et l'utilisation de véhicules à technologie avancée. La dimension emploi doit être prise en compte lorsque l'on prévoit l'introduction de nouvelles technologies pour la capture et le stockage du dioxyde de carbone des centrales électriques, le piégeage du CO₂ dans des réservoirs géologiques dans les forêts et les sols moyennant la réduction du déboisement et l'accroissement du reboisement et du travail des sols favorable à leur conservation.

42 Des mesures facilitant la transition entre les emplois et la promotion des « emplois verts » doivent faire partie intégrante de l'action menée par les organismes intergouvernementaux. L'OCDE devrait travailler avec les Stratégies nationales des Nations Unies pour le développement durable, la Consommation et la Production durables (Nations Unies), le Programme par pays pour le travail décent de l'OIT ainsi qu'avec la CCNUCC (Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique). Ces activités doivent rentrer dans le cadre de l'établissement des rapports nationaux et des exercices d'évaluation de la CCNUCC, notamment en ce qui concerne les missions du Plan d'action de Bali pour la promotion du développement durable et la mise en œuvre du Plan d'action de New Delhi.

.....
8 « Green jobs, Towards sustainable work in a low carbon world ». Rapport du World Watch Institute pour le PNUE et l'OIT, 2008.

Encourager les dialogues nationaux et les corrélations avec les négociations commerciales et le développement

43 Des cadres consultatifs nationaux peuvent servir de base aux programmes de transition afin d'empêcher, d'éviter ou de réduire les répercussions sociales potentiellement néfastes que pourraient entraîner les efforts déployés en vue de respecter le Protocole de Kyoto. En France, le « Grenelle de l'environnement » a innové en créant un véritable dialogue multi-parties prenantes afin d'examiner les mesures réglementaires indispensables à prendre pour obtenir un consensus national sur le changement climatique. En Espagne, le dialogue social tripartite au niveau national et sectoriel s'est avéré utile pour s'employer à atteindre cet objectif, en définissant des mesures pour prendre en charge les salariés touchés par ces répercussions. Il a également mis le pays sur la voie de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Au Royaume-Uni, la Commission syndicale consultative pour le développement durable (TUSDAC – Trade Union Sustainable Development Advisory Committee) a été créée sous forme d'un forum permettant la consultation entre le gouvernement et les syndicats sur les questions de développement durable et d'environnement y compris le changement climatique.

“ L'OCDE devrait s'employer à susciter une synergie entre la création d'emplois et les mesures de lutte contre le changement climatique.

44 Les gouvernements doivent chercher aussi à renforcer les liens entre climat et emploi dans les politiques commerciales. Les pays qui internalisent les coûts de réduction des émissions de carbone dans leurs structures de production devront peut-être instaurer des mécanismes d'ajustement frontalier (comme des droits de douane). Il faut mettre en place un mécanisme d'ajustement différencié permettant aux pays en développement de ne pas avoir à supporter un fardeau supplémentaire venant s'ajouter aux effets du changement climatique proprement dit. La capacité des pays en développement à mettre au point des technologies non polluantes doit être davantage facilitée par des modifications apportées aux règles des ADPIC. Il faut examiner attentivement les conséquences de l'internalisation du coût réel du transport de marchandises et de relocalisation des industries polluantes dans les pays en développement. Les gouvernements doivent entreprendre des travaux de recherche conjointement avec les ministères du Commerce, de l'Environnement et des Affaires sociales de leurs propres pays en s'inspirant des méthodes d'intégration des travaux en cours dans les réseaux relatifs à la pauvreté et l'environnement, du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

Faire face aux priorités du monde en développement

Atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement

43 L'OCDE, les pays en développement et les économies émergentes partagent depuis longtemps un intérêt pour le développement durable et la réduction des inégalités et de la pauvreté. Ce qui est essentiel à cet égard, c'est d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Presque un milliard et demi de personnes sont encore dépourvues d'un accès à une eau potable sûre. Le monde reste confronté au fléau du SIDA et du paludisme avec 40 millions d'adultes et d'enfants infectés par le VIH/SIDA. Soixante dix-sept millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire et pour les adultes, c'est plus de dix fois ce chiffre – 771 millions – qui sont analphabètes. Pourtant, pour les membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, la baisse de l'aide au développement (APD) a été de 8,4% en termes réels – soit une aide totale de 103,7 milliards de \$ US - passant ainsi de 0,31% à 0,25% du revenu national brut entre 2006 et 2007. En dépit de la diminution prévisible du montant de l'allègement de la dette, l'OCDE a fait observer que « de façon générale, la plupart des donateurs ne sont pas en voie de respecter les engagements annoncés en termes d'accroissement de l'aide et devront procéder à des augmentations sans précédent pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés

pour 2010 ». ⁹ De ce fait, les syndicats renouvellent leur appel aux gouvernements pour qu'ils tiennent leurs promesses et rendent compte des mesures qui ont été et seront prises pour tenir ces engagements.

46 La Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide pourrait devenir un instrument important de réforme des pratiques en matière d'aide. Cependant la Déclaration met surtout l'accent sur les relations gouvernementales et sur l'amélioration des capacités des acteurs publics dans les pays en développement. Elle ne tient compte ni du rôle des organisations de la société civile ni des syndicats. Il faut lancer une initiative d'envergure pour soutenir l'aide syndicale aux partenaires des pays en développement. De plus, on ne peut pas séparer l'efficacité de l'aide des objectifs de développement plus généraux que sont le travail décent, les droits humains et l'égalité des sexes. L'aide doit avoir comme principe de base d'encourager la bonne gouvernance et d'élargir les choix sur les voies du développement. Le Forum de haut niveau qui se tiendra à Accra dans le courant de cette année pour examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration sera un test significatif de l'utilité de la Déclaration.

Réagir à la crise humanitaire due à la hausse des prix des denrées alimentaires

47 Outre la nécessité de prendre davantage de mesures pour atteindre les OMD, on voit se profiler la menace d'une crise humanitaire en raison de la forte augmentation des prix des denrées alimentaires. Pour de nombreux pays en développement, la faim regagne très largement du terrain et les émeutes alimentaires se multiplient à Haïti et en Afrique. La hausse rapide des prix traduit non seulement un accroissement de la demande alimentaire de la part des populations en forte croissance mais aussi les conséquences néfastes de plus en plus visibles de la production de biocarburants. Associée à des récoltes insuffisantes dans les principaux pays exportateurs et au développement des investissements spéculatifs, le résultat a été une hausse des prix des denrées alimentaires qui a atteint 57% au cours de l'année passée.

48 Les syndicats ont demandé aux principaux pays de l'OCDE de montrer la voie en réagissant rapidement pour faire face à la crise humanitaire, dans le cadre des Nations Unies. Il y a lieu d'augmenter l'aide aux pays les plus pauvres qui malgré une baisse des importations alimentaires, devront payer 35% de plus pour leurs importations de céréales jusqu'en juillet 2008. En dehors de cela, l'OCDE doit entreprendre une évaluation environnementale, sociale et économique complète du passage à la production de biocarburants.

Réaliser un véritable Cycle du développement à l'OMC

49 La crise alimentaire offre aussi une possibilité de revoir les négociations commerciales. Dans le cadre des négociations du Cycle de Doha à l'Organisation mondiale du Commerce (OMC), il faut que soient tenues les promesses faites aux pays en développement concernant la sécurité alimentaire, la suppression des subventions aux exportations agricoles et la réduction sensible des subventions agricoles nationales accordées par les pays industrialisés, notamment dans le domaine du coton. Les pays en développement ne doivent pas être forcés à échanger des gains potentiels en agriculture contre des pertes substantielles dans le cadre de l'Accès aux marchés non agricoles (AMNA) et à accorder des réductions tarifaires ayant une incidence négative sur leurs économies, l'emploi et le développement industriel futur. Il faut des coefficients bien plus élevés et davantage de flexibilité pour les pays en développement que ceux qui sont proposés actuellement. Des mesures concrètes doivent être prises pour protéger les services publics, le droit d'édicter des règles et le droit à l'accès universel pour les produits de base et les services dans les négociations de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS). Il faut d'urgence procéder à une évaluation complète des répercussions, sur le travail décent, des propositions

9 Comité d'aide au développement de l'OCDE, chiffre 2007 APD, 4 avril 2008.

actuelles, dans tous les domaines des négociations et se préoccuper en outre de l'incidence des Accords de partenariat économique (APE) de l'Union européenne.

Le processus d'élargissement de l'OCDE doit respecter les droits humains fondamentaux des salariés

⁵⁰ La décision prise lors de la réunion du Conseil au niveau des ministres en 2007, d'entamer une nouvelle période d'accroissement des adhésions, constitue une avancée. Les économies émergentes sont responsables d'une part en augmentation rapide de la production économique mondiale. La main d'œuvre mondiale a plus que doublé au cours des quinze dernières années et se trouve en grande partie dans des pays qui ne sont pas membres de l'OCDE. Pour que l'OCDE devienne un pivot permettant de gérer les problèmes et de maîtriser la mondialisation, notamment les questions sociales et de travail, il faut accroître le nombre de membres et renforcer l'engagement.

⁵¹ Il n'en reste pas moins que l'élargissement doit accroître l'efficacité de l'OCDE et non pas la mettre en péril. La force de l'OCDE repose notamment sur sa capacité à réaliser des analyses de politiques fondées sur une approche factuelle, à élaborer des lignes directrices et définir des bonnes pratiques, à encourager le changement au moyen de pressions par les pairs et parfois de réglementations contraignantes. Elle est extrêmement utile de par sa capacité à institutionnaliser le dialogue avec les salariés et les employeurs par l'intermédiaire de leurs organismes consultatifs officiels – le TUAC et le BIAC – et avec les ONG internationales – comme le montrent les consultations régulières avec OECD Watch. L'efficacité de l'Organisation repose aussi sur le « partage de conceptions communes » de ses membres. Ce concept a été énoncé pour la première fois après la chute du Mur de Berlin en 1990 lorsque le Conseil de l'OCDE au niveau ministériel déclarait : « les valeurs fondamentales qui sont communes aux pays de l'OCDE : une démocratie pluraliste, le respect des droits de l'homme et une économie de marché compétitive ». Le Conseil ministériel de 1992 a rappelé ses principes fondamentaux qui forment le socle commun des pays membres partageant les mêmes valeurs. La raison d'être du partage de conceptions communes a été mentionnée à nouveau dans le rapport Noboru¹⁰ en 2004. Les ministres y ont fait de nouveau référence en 2007 lorsqu'ils ont défini la mission de l'Organisation comme étant de « promouvoir la paix, la stabilité, la prospérité et les valeurs démocratiques grâce à des politiques économiques judicieuses et à une bonne gestion des affaires publiques » et ont « invité l'Organisation à rester fidèle à l'idéal de ses fondateurs et à l'exigence de ses normes ».

⁵² L'application des valeurs communes ainsi que de « l'acquis » doit être une condition pour adhérer à l'Organisation et doit être un élément essentiel de l'engagement renforcé avec certains pays non membres. En matière de droits de l'homme, le TUAC se préoccupe tout particulièrement du respect des droits fondamentaux des salariés. Ceux-ci sont définis dans la Déclaration de 1998 de l'OIT relative aux Principes et droits fondamentaux au travail. La Déclaration mentionne quatre droits fondamentaux :

- Liberté syndicale et de négociation collective ;
- Suppression du travail forcé ou obligatoire ;
- Suppression de la discrimination en matière d'emploi et de profession ;
- Abolition du travail des enfants.

⁵³ Le respect de ces droits fait partie des valeurs fondamentales des pays de l'OCDE et constitue également une condition indispensable à la viabilité de la

10 Une stratégie pour l'élargissement et l'ouverture. Rapport du Président du Groupe de travail des Chefs de délégation, mai 2004.

“ Les pays candidats devraient être obligés, dans le cadre de leur adhésion, de s'engager à respecter les conventions de l'OIT sur les droits humains fondamentaux [...] Le Protocole d'accord entre l'OCDE et l'OIT date de 1961 et a maintenant besoin d'être actualisé.

relation entre le TUAC et l'OCDE. Pour que le TUAC puisse établir un dialogue constructif avec l'OCDE et représenter les intérêts des salariés, ceux-ci doivent être libres de se syndiquer, d'avoir des négociations collectives et de faire respecter tous leurs droits fondamentaux. Nous l'avons clairement constaté pendant les négociations d'adhésion de la République de Corée en 1996 et, ultérieurement, au cours du processus spécial de surveillance conduit par le Comité ELSA. Outre le fait d'être une condition d'accès à l'adhésion, le respect des droits fondamentaux des salariés conditionne aussi le bon fonctionnement des économies de marché. Lorsque les salariés ont le droit de créer des syndicats, de se syndiquer et de négocier, il y a moins de bas salaires, une plus grande sécurité d'emploi, davantage de formation pour les salariés et moins de corruption. Et surtout, les sociétés sont plus équitables. Tous les membres européens de l'OCDE ont ratifié ces huit conventions fondamentales et la plupart de ces conventions ont été ratifiées par d'autres pays. Dans certains pays, les problèmes découlant du respect insuffisant de la Convention N° 87 (sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical) et de sa non ratification sont bien connus.

54 Le TUAC propose de ce fait que les pays candidats soient obligés, dans le cadre de leur adhésion, de s'engager à respecter les conventions de l'OIT sur les droits humains fondamentaux. Les cinq candidats actuels ont ratifié les huit conventions ce qui ne devrait donc pas poser de gros problèmes pour les pays concernés. De plus, le Chili, l'Estonie, Israël et la Slovénie ont déjà adopté les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales qui incluent notamment le respect des droits fondamentaux.

55 Il reste cependant des problèmes d'application et de mise en place des capacités. Le Comité ELSA devrait donc être chargé, en collaboration avec l'OIT, d'examiner si les pays candidats respectent les normes fondamentales du travail au titre de « l'acquis » du processus d'adhésion. Le Protocole d'accord entre l'OCDE et l'OIT date de 1961 et a maintenant besoin d'être actualisé afin de servir de point de départ. Il devrait comporter en outre des questions plus générales comme l'aide au développement et le travail décent, les migrations, la suppression des discriminations, le développement des emplois « verts » ainsi que la responsabilité des entreprises. Le TUAC est prêt à soutenir le travail de l'OCDE dans ce domaine.

